

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre avril à 19h30  
le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**PRESENTS :** M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

**ABSENT EXCUSE :** M. DUPUY Guy pouvoir à M. BENEDETTI Pierre-Albert **ABSENT :** /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme BERTAUD Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026-47 // 7.2 : VOTE DES TAXES :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales.

- Taxe Foncière Bâtie :	39,11 %
- Taxe Foncière Non Bâtie :	44,37 %
- Taxe d'Habitation :	10,22 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Approuve et vote** les taux mentionnés ci-dessus ;
- **Autorise** Le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,  
En Mairie le 24 avril 2026  
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance  
Mme BERTAUD Béatrice

Certifié exécutoire :  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le 28/04/2026  
Et de la publication, le 28/04/2026  
Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>